

## **Formation Animateur de club de vacances**

### **Formations Hôtellerie Tourisme**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 5/11/2008 13:41:05

L'animateur de club de vacances accueille les vacanciers afin de les prendre en charge durant leur séjour. Il est là pour faire oublier les soucis des clients et s'occuper de tout. Avec son sens du contact, l'animateur est capable de mettre de l'ambiance, d'encadrer et d'accompagner les groupes lors de sorties, d'animer un dîner ou de "chauffer" la piste de danse. On distingue parfois l'animateur généraliste et l'animateur sportif.

**Description des tâches / conditions de travail** Dans un village de vacances, un hôtel club, une station verte, un parc de loisir, à la plage, à la neige, en France ou à l'étranger : sourire aux lèvres, un animateur travaille en permanence. Sa disponibilité est pratiquement totale. Il a tout au plus un jour de repos par semaine. Quel que soit son statut, il a généralement plusieurs tâches à accomplir du matin au soir. Préparer un spectacle ne dispense pas de l'organisation des cours de danse ou de la gymnastique aquatique l'après-midi. L'animateur est multipostes avec le même credo, la satisfaction du client, en lui évitant tout souci. Il est aussi le lien avec le personnel administratif. Côté clientèle internationale, il parle une ou plusieurs langues dont l'anglais. Le terme GO (gentil organisateur) est propre au Club Méditerranée. Chez d'autres voyagistes, on parle plus volontiers d'animateur ou d'animateur spécialisé, voire d'animateur sportif... L'animateur généraliste, touche-à-tout et généreux, a un vrai talent d'organisateur. Il lui est de plus en plus demandé d'avoir une petite spécificité technique, artistique ou sportive. L'animateur sportif, quant à lui, est d'abord recruté pour ses compétences sportives, même si le facteur humain est pris en compte pour le recrutement. On compte aujourd'hui autant d'hommes que de femmes exerçant ce métier. Recruté sur contrat à durée déterminée (CDD) pour 4 à 9 mois, l'animateur n'est jamais sûr d'être repris pour la saison suivante. Il doit renouveler sa demande d'emploi auprès des directions du personnel chaque année. En tout état de cause, ses conditions de travail n'ont, la plupart du temps, qu'un très lointain rapport avec l'image véhiculée par le cinéma...

**Salaires / revenus** L'animateur reçoit un salaire moyen proche du SMIC, 1 321 € brut mensuel, mais il est nourri, logé et blanchi. Pendant les périodes de travail, ses occasions de dépense sont limitées. Néanmoins il est rare qu'il trouve à s'employer plus de 8/9 mois par an.

**Evolution professionnelle** Animateur est avant tout un métier de passage et le turn over est très important. On peut y faire carrière malgré tout. L'évolution professionnelle est dans ce cas liée à l'expérience. Après quelques saisons, l'animateur peut devenir responsable d'activités, voire chef animateur, c'est-à-dire responsable général avec une activité de management et de relation clientèle. A ce poste, d'autres fonctions de direction peuvent lui être ouvertes, comme responsable de club ou se frotter à la création et au montage de produits touristiques, etc. **Etudes / formations** Même si certains voyagistes ou tour-opérateurs organisent des formations maison, le BTS animation et gestion touristiques locales reste une valeur sûre, en

plus des qualités requises. A noter : tous les diplômes de l'animation socio-éducative ou sportive comme le BAFA, le BAFD pour s'occuper d'enfants ou le BEES (brevet d'Etat d'éducateur sportif) pour les activités sportives sont recommandés ou peuvent être pris en compte lors de l'embauche. Il existe une soixantaine de spécialités sportives du BEES.